



Cigarettes RIP: les affirmations de l'Industrie du tabac réfutées

- 1. L'industrie du tabac affirme qu'il n'y a aucune norme internationale agréée pour les cigarettes auto extinguisibles [RIP]**
 - Le Canada, l'Australie et les 22 états américains qui ont une norme en vigueur concernant les cigarettes RIP ont tous adopté la norme ASTM 2187 ou un dérivé de celle-ci.
 - Cette norme est le résultat de plus de 20 ans de travail de développement est c'est avéré être robuste et repliable.
 - La Finlande développe sa propre législation à partir d'ASTM 2187 et d'autres normes, ce qui pourrait avoir des implications malvenues dans le cadre de l'EU pour le marché unique.
- 2. L'industrie du tabac affirme que le test ASTM serait 'inexact' parce qu'il ne se rapporte pas aux conditions du 'monde réel'**
 - La norme ASTM est un test facilement repliable mesurant si une cigarette allumée s'auto éteint lorsqu'elle est placée sur un nombre donné de couches de papier filtre standard. Le phénomène physique du transfert de chaleur se rapproche de celui d'une cigarette allumée dans une situation de 'monde réel' telle que d'être allongé dans un lit ou un fauteuil.
 - Le 'monde réel' est trop variable pour pouvoir trouver un test standard, car la propension d'une cigarette d'allumer une substance dépend des conditions ambiantes (si l'atmosphère est trop humide ou s'il y a du vent par exemple) alors que la propension de s'auto éteindre est une caractéristique de la cigarette même.
 - Richard Gann, du Laboratoire américain de recherche en matière de protection incendies des bâtiments déclare au sujet du test ASTM « *L'industrie du tabac a évoqué depuis des décennies ce problème du 'monde réel'. L'étude effectuée par le Groupe d'Etudes Techniques et le Groupe de Conseil Technique, avec notre propre travail effectué depuis, montre que les résultat sont pertinents.* ».
- 3. L'industrie du tabac affirme que les normes EU concernant les niveaux de monoxyde de carbone atteints par les cigarettes peuvent contrer les normes RIP**
 - La norme ASTM proposée indique un résultat à obtenir et non pas une méthode ou une technique à utiliser.
 - L'étude effectuée par l'industrie du tabac quant à elle démontre que les produits chimiques rajoutés pour améliorer le taux de propension, dont l'acétate de sodium, la chlorite de potassium, le sulfate d'aluminium et le carbonate de sodium, augmentent également les émissions de monoxyde de carbone.
- 4. L'industrie du tabac affirme que les fumeurs pourraient devenir plus insouciants si les cigarettes étaient plus sûres**
 - Cela va contre les principes de sûreté du produit et contredit l'étude même de l'industrie du tabac qui a trouvé que « *virtuellement tous les répondants affirment qu'ils ne vont changer leurs habitudes par rapport au fait de fumer.* »
- 5. L'industrie du tabac affirme que les cigarettes autoextinguisibles sont plus toxiques**
 - L'étude montre qu'il n'y a pas de différences significatives en toxicité entre les cigarettes RIP, ou auto extinguisibles et leur contrepartie, les cigarettes conventionnelles.
 - L'étude réalisée par l'industrie du tabac a trouvé qu'« *il n'y a pas de changement significatif dans la composition chimique de la fumée.* »
- 6. L'industrie du tabac affirme qu'il n'y a pas suffisamment de papier spécial pour appliquer la loi**
 - La même affirmation a été faite dans d'autres juridictions, mais nous n'avons pu identifier qu'une seule marque pénalisée pour ces faits lorsque la législation a changé. Plusieurs technologies existent déjà pour répondre à la norme ASTM et les fabricants sont libres de développer d'autres nouvelles technologies.



- En réponse à la consultation de l'État de New York, le fabricant spécialisé Schweitzer-Mauduit déclarait qu'il pouvait accélérer la production afin de soutenir en quelques mois la totalité du marché américain.

7. L'industrie du tabac affirme que le marché de contrebande connaîtra un essor, alors que les ventes légales (et implicitement le revenu fiscal) en fera les frais.

- Suivant l'introduction des cigarettes RIP à New York, un rapport publié par l'Ecole de Santé Publique de Harvard est arrivé à la conclusion que « depuis l'introduction de la nouvelle norme, New York n'a connu aucun déclin de la vente de cigarettes ou du revenu fiscal afférent. »
- La norme n'affecte pas le prix et l'étude montre que peu de consommateurs ont en fin de compte remarqué le changement.

8. L'industrie du tabac affirme que les normes pour les cigarettes RIP n'ont pas fait diminuer le nombre d'incendies à New York

- Il est trop tôt pour tirer une conclusion définitive à partir des données publiées, mais la baisse de 25 pourcent de la mortalité dans des incendies dus à la cigarette est trop importante pour nous paraître un simple hasard.
- À New York les taxes sur le tabac sont plus élevées que dans d'autres états et il est estimé qu'un tiers à peu près des cigarettes sont introduites de façon frauduleuse. Cela a réduit les avantages escomptés par l'introduction de la législation RIP à New York.
- Ne pas adopter une législation de type paneuropéen pourrait avoir un impacte similaire dans d'autres états adoptant la législation RIP. C'est pourquoi il est nécessaire d'appliquer une législation de type paneuropéen.

9. L'industrie du tabac affirme qu'il y a un plus grand risque de CDO (chutes de cendres incandescentes) des cigarettes bandées, ce qui a résulté dans une action de justice

- Les CDO ont fait le sujet d'un arrêté de justice. Cependant, les risques d'une brûlure locale mineure créée par la chute des cendres incandescentes d'une cigarette sont négligeables à côté des risques d'incendies mortelles que présentent les cigarettes conventionnelles fortement brûlantes.
- Pour soutenir leurs affirmations, les fabricants de tabac ont faussé les résultats de l'étude du gouvernement britannique.

10. La coalition RIP n'est qu'un déguisement du lobby pour le contrôle du tabac

- Les pompiers et d'autres organisations de protection incendies sont aux premiers rangs du mouvement pour l'introduction des cigarettes RIP. Ces organisations ne sont pas des manifestants anti-tabac.



PGEU GPUE Groupement Pharmaceutique de l'Union Européenne
Pharmaceutical Group of the European Union

